



BUDGET

2020

LE MOT DU MAIRE

Le 12 février dernier, le conseil municipal a voté le budget 2020. Si la rigueur reste de mise, ce budget permet cependant, grâce à une gestion saine tout au long de ces dernières années, de donner le coup d'envoi à plusieurs projets qui feront l'avenir de Drocourt.

La ville maintient sa politique en faveur des associations. Un budget important leur est consacré afin de leur permettre de maintenir leurs activités et d'en créer de nouvelles.

Il en est de même pour les écoles avec des dotations par élèves pour chacune des écoles (fournitures scolaires, livres...) et des subventions aux coopératives scolaires.

De nombreux investissements sont prévus :

- Pour les écoles, tant pour l'aménagement des bâtiments (interphones, mobiliers...) que pour dynamiser l'éducation avec l'achat de matériels informatiques (ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs interactifs...),
- Le cadre de vie est également pensé avec une enveloppe dédiée à la réfection de la voirie.
- Pour permettre la réalisation de certains projets, la ville fait des demandes de subventions.

Concernant la fiscalité locale, les taux de la commune n'ont pas été augmentés depuis plus de 3 ans.

Bonne lecture,

**Votre Maire,
Bernard CZERWINSKI**

LE BUDGET, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Un budget est un document de référence dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses.

Le budget est un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité, tout comme peut l'être la tenue d'un budget au sein d'une famille.

Il s'agit d'un document prévisionnel qui retrace aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir et autorise le maire à faire les dépenses et engranger les recettes.

Il n'existe qu'un seul budget, mais il peut subir des modifications en cours d'année afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

L'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, le compte administratif, qui ne reprend que les réalisations effectives.

PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU BUDGET

RECETTES

FONCTIONNEMENT

Impôts directs,
Dotations de l'État,
Produits des services.

INVESTISSEMENT

Subventions reçues et dotations,
Emprunt.

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Frais de personnel, fournitures,
intérêts de la dette, frais généraux,
subventions versées.

INVESTISSEMENT

Travaux de bâtiments et réseaux,
acquisition d'immeubles et de matériels,
remboursement du capital des
emprunts.

DÉPENSES

Un budget équilibré et sincère de **4 505 530.45 €**
En fonctionnement : **3 451 737.89 €**
En investissement : **1 053 792.56 €**

REPARTITION DES DEPENSES DE LA VILLE

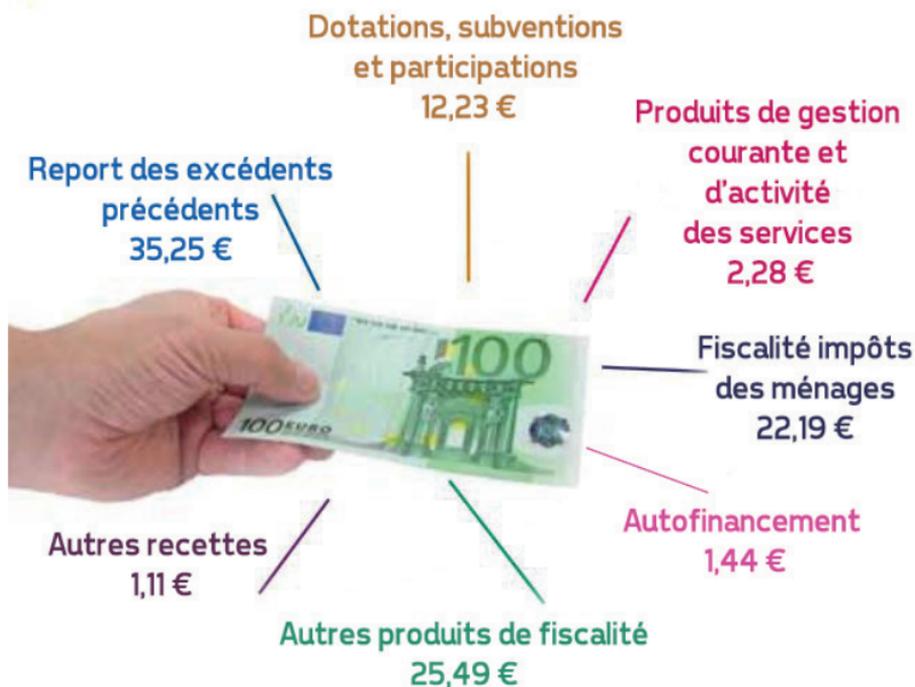
(pour 100 € dépensés)



RECETTES

REPARTITION DES RECETTES DE LA VILLE

(pour 100 € dépensés)



RÉALISATIONS

DÉPENSES

Remboursement de la dette en capital	118 882,09 €
Acquisition de matériels et logiciels informatiques.....	25 085,15 €
Rénovation du mur du cimetière.....	5 346,72 €
Travaux de chauffage de la mairie.....	47 611,33 €
Travaux sur les bâtiments des écoles.....	71 207,25 €
Fourniture et pose de 14 cavurnes au cimetière.....	3 920 €
Habillage du bandeau de l'Agora.....	23 282,76 €
Travaux de menuiserie sur autres bâtiments.....	6 600 €
Travaux et installations de voirie.....	39 169,60 €
Travaux d'éclairage public.....	139 469,76 €
Acquisition de matériels de transport.....	32 588,48 €
Acquisition autres matériels et mobiliers.....	44 254,88 €
Vidéoprotection.....	30 000 €

RECETTES

Report des excédents précédents.....	1 020 349,83 €
Fonds de compensation de la TVA versé par l'État.....	13 562,96 €
Taxes d'aménagement versées par les pétitionnaires d'autorisations d'urbanisme	14 146,97 €
Subventions.....	91 590,90 €
Autofinancement.....	55 564,05 €

2019

PRÉVISIONS

DÉPENSES

Remboursement du capital des emprunts.....	120 000 €
Frais d'études des différents projets d'aménagement.....	95 000 €
Acquisition de matériels et logiciels informatiques.....	42 300€
TERRAINS : Stade Antal / Stade Baland.....	37 200 €
Hôtel de ville :	6 200 €
Ecole DOLTO : Aménagement divers.....	7 700 €
EcoleTHOREZ : Réfection	12 200 €
Ecole CURIE : Aménagement.....	14 500 €
Ecole PRIN : Préau.....	20 900 €
Cimetière : columbarium.....	4 000 €
Mobilier urbain :	5 000 €
Vidéoprotection :	40 000 €
Démolition maisons voyette.....	100 000 €
Cantine PALMA	5 000 €
Cantine PARIS	2 000 €
Bibliothèque.....	2 000 €
Salle Saussez	10 000 €
Salle derrière la Poste	5 000 €
Salle Agora	2 400 €
Ecole de musique : Instruments.....	6 500 €

RECETTES

Report des excédents précédents.....	893 478,96 €
Fonds de compensation de la TVA versé par l'État.....	20 000 €
Autofinancement.....	64 913,60 €
Taxes d'aménagement versées par les pétitionnaires d'autorisations d'urbanisme.....	8 000 €
Subventions d'investissement.....	67 400 €

IMPÔTS LOCAUX

Tout ne revient pas à la commune

Dans la lignée de la loi de finances pour 2018, la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

Taxe d'habitation pour 100 € collectés :

COMMUNE 54 €	CAHC 45 €
	ÉTAT 1 €

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Les taux de la commune n'ont pas augmenté depuis plus de 3 ans.

Le produit des taxes perçu représente 22 % du budget de la commune.

Taxe Foncière Bâtie pour 100 € collectés :

COMMUNE 52 €	DÉPARTEMENT 35 €
ÉTAT 1 €	CAHC 12 €

Taxe Foncière Non Bâtie pour 100 € collectés :

COMMUNE 51,5 €	CAHC 44,5 €
	ÉTAT 4 €